RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Pêche

NOR : AGRM1008276A

ARRÊTÉ du 30 MARS 2010

modifiant l'arrêté du 3 juin 2009 portant nomination des membres de l'assemblée du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu la loi n° 91-411 du 2 mai 1991 relative à l'organisation des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation de la conchyliculture ;

Vu le décret n° 92-335 du 30 mars 1992 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ainsi que les comités régionaux et locaux des pêches maritimes et des élevages marins, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2009 portant nomination des membres de l'assemblée du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu la demande du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté du 3 juin 2009 portant nomination des membres de l'assemblée du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins est modifié comme suit :

- dans la catégorie des représentants des conseils des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins : M. Patrick MONLOUIS devient titulaire et M. Jean-Marc FRANCIS devient suppléant pour le comité régional de Guadeloupe.

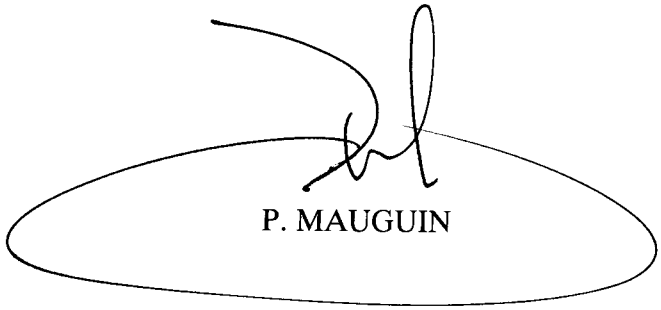
Article 2

Le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le MARS 2010

Pour le ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche

Le directeur des pêches maritimes
et de l'aquaculture



P. MAUGUIN